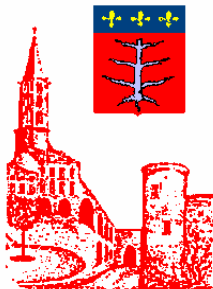


VILLE DE NEGREPELISSE

(82800)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2010/02/05

L'an deux mille dix,
Le mardi 9 février à 18 heures,

Date de convocation : 18/01/2010

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. CAMBON Jean, Maire.

Date d'affichage : 02/2/2010

Étaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., AURADE P., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., CONTE D., COMBES C., MARTY F., ONFROY A., SIRVAIN B., AUTIQUET B., HENRI M., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Absents avec pouvoir : MARCIPONT D. (pouvoir à VERGNES M.T.), PELLET R. (pouvoir à MOURIERES D.).

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

OBJET : ACQUISITION MATERIEL ECOLOGIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal est informé que la commune veut intensifier sa politique de développement durable en privilégiant l'utilisation de matériel écologique notamment dans l'entretien des espaces verts.

Pour se faire, le service s'équiperait de taille-haies électriques pour remplacer ceux à moteurs thermiques obsolètes.

La technologie proposée met en oeuvre un ensemble de moteur électrique et de batterie au lithium-ion d'ultra-haute capacité.

Le montant total de l'achat de ce matériel peu pollueur s'élève à 3 675 € H.T. Il est proposé de solliciter du Département, de la Région et de l'ADEME une subvention la plus élevée possible pour l'acquisition de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible au Conseil Général de Tarn-et-Garonne, à la Région Midi-Pyrénées et à l'ADEME.
- **DEMANDE** l'autorisation d'acquérir ce matériel avant l'obtention des arrêtés de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON